

71<sup>e</sup> année - n°3 - mars 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



# MENSONGES ET FANTASMES SUR L'IMMIGRATION

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
Plus que jamais :  
la lutte continue  
P. 3



**POSTE**  
La poursuite de la  
lutte... mais à quelle  
vitesse ?  
P. 9



**TBM**  
Droit de grève, droit de  
l'Homme !  
P. 13

## Paiement de la prime syndicale 2014

*Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété. Voici comment procéder.*

Tout qui travaille dans un service public, qu'il soit statutaire ou contractuel, reçoit le formulaire de prime syndicale 2014 au cours du premier trimestre 2015. Ce formulaire comporte quatre parties. Vérifiez que les données mentionnées dans la partie A « rubrique à compléter par l'administration » sont exactes. Les erreurs éventuelles et les données lacunaires peuvent être modifiées dans la partie B du formulaire. Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 !**

La prime syndicale 2014 sera réglée avant le 30 septembre 2015 et s'élève à 90 € maximum. Même si vous avez reçu plusieurs formulaires de demande, un seul peut être introduit pour une même année de référence.

### La fin des duplicatas !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2014 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

**Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2014 ! Suite aux dispositions légales relatives au paiement des primes syndicales, les formulaires de remplacement 2013 ne sont plus acceptés par la Commission des primes syndicales.**

## 8 mars 2015 - Journée internationale des droits des Femmes

Camarades ! Le gouvernement fédéral nous a déclaré la guerre ! Il attaque notre modèle de société pour l'éradiquer. Ils veulent faire de nous des travailleurs et travailleuses :

- pauvres (saut d'index et modérations salariales) ;
- vieux et vieilles. 6 femmes sur 10 devront travailler jusqu'à 67 ans faute de pouvoir faire valoir 42 ans de carrière ;
- en mauvaise santé (réductions des budgets « soins ») ;
- corvéables à outrance sans aucun respect de la conciliation vie privée et professionnelle ;
- exclus du chômage, dont une grande majorité de femmes sous statut « cohabitant » et cela même si elles ont cotisé durant de nombreuses années ;
- exclus d'un système suite à la privatisation des services publics.

Des services publics affaiblis par les trop nombreuses économies à réaliser ! Les femmes en seront triplement victimes puisqu'elles y sont majoritairement employées, qu'elles en sont les principales usagères et qu'elles devront en plus assumer le rôle jusqu'alors assumé par la collectivité.

**FINIR DÉPOUILLÉES ? LES FEMMES DISENT NON !**

## DANS NOS RÉGIONALES

### Hainaut occidental

#### Amicale des Pensionnés

L'Amicale des Pensionnés organise le 21 mars, en ses locaux place Verte 15 à Tournai, son Bingo, ouvert à tous les affiliés CGSP. Inscriptions à partir de 14h. Droit d'inscription : 5 €

### Namur

#### Festivités 1<sup>er</sup> mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting – Orateurs :  
J. Thonon, Secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur et Président de la FGTB,  
M. Meyer, Président de la CGSP,  
M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,  
G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.
- Barbecue géant, ambiance musicale et animations :  
12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 17 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408 (communication : SACNam 1<sup>er</sup> mai 2015) ;
- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;
- par mail :  
[maryse.dussart@cgsp.be](mailto:maryse.dussart@cgsp.be) ou [veronique.lenaerts@cgsp.be](mailto:veronique.lenaerts@cgsp.be)

## Plus que jamais : la lutte continue

Les dernières élections grecques soulèvent un espoir et cet espoir est fondé.

Pour la première fois depuis très longtemps, c'est l'arrivée au pouvoir d'une gauche en rupture avec la logique TINA (*there is no alternative, il n'y a pas d'alternative*). Cette gauche, que les médias s'obstinent à qualifier d'*extrême*, est avant tout le résultat, non d'un hasard, mais d'une mobilisation sociale de cinq années. Cinq années de lutte acharnée contre un gouvernement qui a mené la politique la plus néfaste, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux travailleurs et travailleuses.

Ne nous faisons pas d'illusions ! Tant à l'intérieur de la Grèce, que partout en Europe, ce nouveau pouvoir grec a de nombreux ennemis. Si jamais il arrive à démontrer qu'une autre politique est possible, c'est tout le modèle voulu par le monde patronal et par les technocrates européens qui s'effondrera. C'est pour cela, et les travailleurs et travailleuses grecs l'ont bien compris, qu'il faut poursuivre la mobilisation.

Nous aussi, dans tous les pays européens, nous devons nous battre aux côtés des travailleurs grecs. Espérons que demain, en Espagne, un autre front anti-austérité gagne les élections et que partout en Europe, la démonstration se fasse qu'une autre politique est possible !

Non à l'austérité, oui à la solidarité, oui à une économie durable et solidaire basée sur la satisfaction des besoins sociaux et collectifs !

Cela nous ramène à la situation en Belgique.

La FGTB, et donc la CGSP, a rejeté le mauvais accord interprofessionnel et elle a raison. La CSC a quant à elle dit oui à 52 %. Cela veut donc dire aussi que 48 % de nos collègues partageaient notre analyse ! Et si on lit le résultat à l'aune communautaire, une majorité de militants CSC francophones partageaient notre point de vue. Ce résultat doit être plus important pour nous que le résultat global.

En effet, partout où cela est possible, il faut continuer l'action, la plus dure possible, face à un gouvernement ou une majorité parlementaire fédérale qui ne nous ménage en rien. Particulièrement au niveau des services publics : privatisations, diminutions de dotations, licenciements, atteintes au statut, prolongement de la carrière de plusieurs années, atteintes au droit de grève, stigmatisations encore plus fortes des allocataires sociaux, etc.

Les gouvernements régionaux et communautaires ne peuvent non plus se réfugier derrière cet abominable gouvernement De Wever pour espérer passer en douce des mesures qui n'en seraient pas éloignées.

Le combat doit être dur, nous ne devons nous priver d'aucune arme. La grève sera nécessaire si nous voulons gagner ! Pour la réussir, nous devons à nouveau convaincre certains de nos camarades et de nos collègues que rien n'a évolué, que le gouvernement fédéral n'a, en rien, fait machine arrière.

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles refusent d'entendre les revendications des représentants des travailleurs. Un nombre croissant de communes licencient ou s'apprentent à le faire. Tout cela doit nous réunir : NON à l'austérité, NON aux inégalités grandissantes, OUI à une politique solidaire. Pour cela, OUI aux actions interprofessionnelles et OUI aux actions des travailleurs et travailleuses des services publics !

# MENSONGES ET FANTASMES SUR L'IMMIGRATION

Le 9 décembre 2014, la CGSP wallonne a accueilli **Andrea Rea**, professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles et directeur du Groupe d'étude sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion (GERME) et **François Gemenne**, chercheur au CEDEM (Centre d'étude des migrations) de l'ULG et chercheur associé au CERI, Sciences Po de Paris, et aussi accessoirement également connu comme l'homme qui a cloué le bec à Florian Philippot, un des ténors du Front national (FN) lors d'une émission française de grande écoute...

Une grande conférence syndicale consacrée aux mensonges et fantasmes qui circulent autour de l'immigration et qui venait à point nommé à l'heure où chez nous la gestion du dossier migratoire devient de plus en plus étriquée mais surtout au moment où, après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les amalgames les plus pourris fleurissent sur les réseaux sociaux.

## Une histoire qui se répète

Andrea Rea le souligne d'emblée : l'histoire a tendance à se répéter, les immigrants sont souvent ressentis comme une menace. Ceci est notamment lié au fait que, contrairement aux Etats-Unis, les Etats européens ne se sont jamais considérés comme des Etats d'immigration. Partant, les stéréotypes qui circulaient dans les années cinquante à propos par exemple des Italiens comme ceux agitant le spectre d'une *invasion* incontrôlée de personnes qui viennent prendre notre travail, qui vont faire baisser le niveau scolaire ou changer notre culture ont toujours cours aujourd'hui pour caractériser d'autres migrants.

Y a-t-il d'ailleurs vraiment lieu de parler d'*invasion* lorsque nous constatons que la proportion de non-Européens arrivés au sein de l'Union européenne est très faible ? Ainsi, en Belgique, l'immigration de travail s'élève à 6 % mais il subsiste une *impression* d'invasion qui

découlerait du regroupement familial, de la concentration dans certains quartiers et des demandes d'asile pour raisons humanitaires. Cette impression, d'ailleurs entretenue dans certains milieux, laisse penser que l'État ne maîtriserait plus les flux parce que les gens utilisent tout simplement des droits qui sont mis à leur disposition.

Par ailleurs, le marché de l'emploi reste un lieu où la discrimination est prépondérante. Elle s'aggrave souvent du fait que de nombreux travailleurs migrants



sont la plupart du temps utilisés à des fins de dérégulation des conditions de travail et de dumping social, principalement dans les secteurs de la construction et de l'horticulture.

## Une gestion managériale de l'immigration

François Gemenne analyse plusieurs préjugés afin de questionner leur légitimité. Certains reposent davantage sur une perception et moins sur la

réalité et si le fossé entre les deux tend à s'accroître, la plupart des politiques migratoires actuelles se fondent sur cette mauvaise perception. Lorsqu'un gouvernement met en avant sa volonté de lutter contre la fraude et les abus dans le domaine de l'asile, il crée une certaine représentation de l'immigré dans l'espace public. Et il tend à dissimuler cette représentation idéologique derrière la froideur d'une politique managériale. Nous le constatons d'ailleurs indépendamment de la tendance politique du gouvernement en place (pour autant qu'il soit encore possible de les distinguer). Cette gestion managériale (il faut faire du chiffre) explique la popularité de personnes comme Maggie De Block qui ont su se fondre dans cette logique.

## Trois préjugés qui ont la vie dure

### *L'immigration nous coûte cher*

Tout semble indiquer au contraire que l'impact fiscal de l'immigration serait positif. Toutefois, d'un point de vue stratégique, la question suivante surgit : répondre à cette allégation n'équivaudrait-il pas à lui conférer une certaine légitimité ? D'autant plus que cette question n'est jamais mise en avant pour d'autres strates de la population (les enfants coûtent cher, les personnes âgées aussi, par ailleurs). Or, si aucun compte n'est demandé à ceux-ci, les immigrants sont quant à eux sommés de



se justifier et de faire valoir leur légitimité dans le corps social.

### **Notre société serait confrontée à un problème d'intégration**

L'immigration a changé et est devenue plus visible mais la véritable question est celle de savoir quelle intégration est souhaitée. Les immigrés doivent-ils nier leur culture pour maximiser leurs chances d'intégration ? Que fait réellement notre société pour les intégrer ? Et s'intégrer certes, mais à quoi ? La Belgique, pour prendre cet exemple, est un pays divisé. Quelle intégration promouvoir quand on peine déjà à définir le Belge type ? En quoi d'ailleurs un pays qui n'existe pas vraiment serait-il menacé ?

### **On ne peut pas accueillir toute la misère du monde**

Tout d'abord, rappelons que Michel Rocard, auteur de cette phrase, avait dit : « *la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit en prendre sa part* ».

Cliché absolu, cette assertion tronquée tendrait à indiquer l'existence d'un

plafond infranchissable dans chaque société. Ensuite, de tels propos sont tout bonnement insultants : de quelle misère du monde parle-t-on ?

Outre les immenses dangers, la migration est un processus qui coûte très cher au migrant. La traversée de la Méditerranée s'élève à 3 000/5 000 euros ;

les familles, voire des villages entiers, se cotisent pendant des années. Ceux qui arrivent dans nos contrées sont donc loin d'être les plus pauvres qui, quant à eux, restent au pays ou, s'ils arrivent à migrer, rejoignent les pays avoisinants.

En outre, la décision de migrer est tout sauf une décision prise à la légère : il s'agit généralement d'une décision mûrement réfléchie, prise à contrecœur, qui est le fruit d'un projet. Qui abandonnerait ses proches le cœur léger ?

Ces trois préjugés témoignent d'une profonde méconnaissance de l'immigration et pointent aussi la faillite et l'impuissance de la classe politique qui croit et/ou qui fait croire que les flux pourraient être maîtrisés rien qu'en jouant avec les allocations. En réalité, les flux migratoires sont non seulement un droit fondamental, ce sont surtout un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.

### **La mise en concurrence comme modèle de société**

Basé sur une perception faussée de l'immigration, le vent fétide du racisme souffle et n'épargne personne. Ainsi, malheureusement, avoir fait partie de l'immigration n'est pas un antidote au racisme. La société capitaliste est une société de rivaux et, entre les travailleurs mis en concurrence généralisée, le racisme peut poindre quand le dernier arrivé menace l'emploi de celui déjà là. Cette concurrence rend complexe la mobilisation sur la question du travail. Par contre, c'est moins le cas sur celle du droit de séjour comme en témoignent les mouvements d'empathie lorsqu'il est question d'exclure des enfants scolarisés.

Ainsi, selon nos invités, il y a eu une

”  
*Les flux migratoires sont un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.*  
 “

démision de la gauche, au milieu des années 1980, face à la montée de l'extrême droite. Démision qui peut être résumée par l'acceptation de l'idée selon laquelle le FN poserait les bonnes questions (et ce faisant dicterait les termes du débat) mais n'apporterait pas les bonnes réponses.

Face à cette erreur, il conviendrait de ne pas entrer dans une surenchère émotionnelle et narrative et d'éviter autant les généralisations abusives que les cas particuliers, même pour mettre

François Gemenne



Andréa Réa



en exergue les mérites individuels de l'un ou l'autre.

Par contre, il est nécessaire de rajouter de la rationalité dans le débat et de la cohérence dans les positions officielles. En effet, le dumping social par exemple montre clairement qu'il s'agit d'un phénomène politiquement organisé. Depuis longtemps, la Confédération européenne des syndicats a demandé en vain que les textes légaux englobent la responsabilité du donneur d'ordre. À ce sujet, il règne une grande hypocrisie dans les rapports entre le marché et l'immigration et il est toujours bon de rappeler que les premières victimes sont les travailleurs détachés eux-mêmes.

**« Puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine »**

Si la perception dominante est celle d'une immigration plus visible, c'est aussi parce que l'Islam est devenu la deuxième religion européenne. La tâche compliquée qui se présente à nous est celle de trouver des manières de vivre ensemble. Il faut à tout prix pouvoir les mettre en œuvre, car le risque induit par le fait de nier les gens dans leur essence revient à semer les graines de la radicalisation des valeurs. L'attentat

meurtrier contre Charlie Hebdo en ce début d'année ne confirme que trop cette urgence : *« puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine. »*

Nos deux intervenants ont conclu de concert qu'il faut accepter l'idée que la société bouge, qu'elle n'est pas un musée et que l'ingéniosité mise en œuvre en Belgique sur le plan institutionnel, notamment dans la construction alambiquée de notre système fédéral, devrait être tout aussi possible dans le cadre de la cohabitation harmonieuse de personnes différentes et égales, par un déplacement de la perspective, sans éluder la question de la place de la religion dans l'espace public.

**Une autre exclusion sociale ?**

Lors du débat, un des intervenants soulignait que nos sociétés occidentales vivaient actuellement une forme à rebours de migration et d'exclusion sociale. Celles, volontaires et absurdes, de cette part la plus fortunée de nos sociétés qui entend ne plus participer par ses impôts à la construction et à l'amélioration de notre vivre ensemble. Cette sécession fiscale, cette *violence des riches*, démontre parfaitement cette

dialectique de la perception dont nous parlions dès l'abord.

Elle met en exergue cette lutte permanente nécessaire contre les inégalités et le rôle fondamental en matière d'intégration que les syndicats en général et chacun de nous en particulier ont à y jouer.

Ce débat, qui par son ampleur et ses multiples facettes en a ouvert d'autres, a aussi permis de rappeler que l'immigration était et reste un combat de classe, que le partage de points de vue décalés et hors des sentiers archi-battus par des médias dominants, ouvrait la possibilité d'avoir un regard neuf sur des enjeux essentiels. C'est peu et c'est déjà beaucoup. ■



## Politique

*Au fur et à mesure que le plan d'action du front commun se déroulait et rencontrait par ailleurs un certain succès, les partis politiques de la coalition gouvernementale et tout particulièrement son Premier ministre de l'ombre n'ont eu de cesse de dénoncer des actions qu'ils jugeaient « politiques ». Ainsi, le 2 décembre, Bart De Wever déclarait : « Pour moi, la grève, c'est une solution ultime dans un conflit social. Pas une action politique. ». Et il remettait le couvert le 11 décembre sur les ondes de Bel RTL : « Normalement, la grève est l'arme ultime mais, maintenant, on commence avec des grèves qui sont purement politiques ». Retour et arrêt sur un usage pas si anecdotique de ce qualificatif.*

Certes, lorsqu'il s'agit de disqualifier les mouvements sociaux, tous les moyens sont bons, c'est bien connu mais le doute est permis : le bourgmestre d'Anvers vit-il dans un cocon ? Pour lui, il serait impensable, inconcevable même, de faire grève contre des mesures du gouvernement. Le mécontentement ne pourrait émaner que de la visite périodique du bureau de vote.

### Disqualifier

Ceci dit, a-t-il déjà rencontré, vécu une grève qui n'était pas politique ? En effet, au sens noble du terme, la politique concerne le fonctionnement d'une communauté, elle porte sur les actions et le développement de cette société. Ce n'est que dans la bouche ou sous la plume des acteurs et commentateurs de la chose politique que cette dernière se réduit souvent à des luttes entre hommes et femmes politiques. Alors, pourquoi à tout prix vouloir recourir à cet adjectif pour disqualifier un adversaire ?

### Un relent de thatchérisme

Tout d'abord, les déclarations tonitruantes et la manière de procéder de ce gouvernement des droites ne sont pas sans rappeler les agissements de Margaret Thatcher. En effet, en 1984, cette dernière a été la première à qualifier la grève des mineurs de « grève politique » pour ensuite s'en prendre à la totalité des droits sociaux et démocratiques. Et il est en effet pertinent et judicieux de garder en mémoire ou de revenir sur les conséquences de cette guerre civile qui a touché la Grande-Bretagne à l'époque :

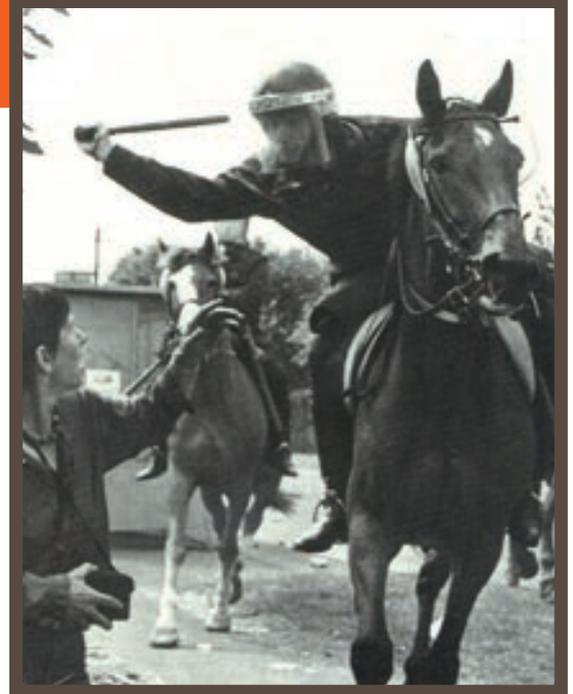
**En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.**

une fois le NUM (le syndicat des mineurs) anéanti (après une grève de 50 semaines accompagnée d'une répression policière sans précédent et de campagnes médiatiques calomnieuses contre les grévistes), le thatchérisme a eu un boulevard devant lui. Les privatisations se sont alors enchaînées : *British Telecom, British Gas, British Airways* et, dans la foulée, le gouvernement a également érodé le droit de grève, limité les possibilités de manifester. En somme, au nom de la lutte contre les grèves politiques, il a induit une défaite du monde du travail face à l'émergence du système néolibéral, un affaiblissement du monde syndical dans son ensemble, aggravant l'atomisation sociale et les inégalités. L'agenda non caché de ces déclarations était de casser les syndicats pour imposer un nouvel ordre social et économique.

### Restreindre la démocratie ?

Cette idée selon laquelle les grèves politiques contre des mesures gouvernementales serait proscrite et où la démocratie serait réduite aux élections contraste fortement avec l'émergence de voix visant précisément à élargir

le spectre de la démocratie. Et ce verdict singulier ne laisse pas d'étonner puisqu'il émane « de la bouche de femmes et d'hommes politiques eux aussi... Or, par les temps qui courent, le politique ferait mieux de se valoriser que de se déprécier... (Partant) ne serait-il pas judicieux de rendre à l'adjectif "politique" sinon



*son aura, au moins sa neutralité ?<sup>1</sup> »*

En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.

### La politique, c'est l'affaire du peuple

Les grèves apolitiques n'existent pas, la « grève est politique au même titre que toutes les activités humaines. Tout est politique, c'est implacable »<sup>2</sup> sauf à vouloir nier « le principe même de la politique : il y a de la politique lorsqu'il y a un peuple, lorsque le peuple ne se confond pas avec sa représentation étatique, mais se déclare et se manifeste lui-même en choisissant ses lieux et ses temps. »<sup>3</sup>

1. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
2. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
3. Jacques Rancière, « Le moment esthétique de l'émancipation sociale, entretien » (propos recueillis par Aliocha Wald Lasowski) in *La Revue des livres* n° 7 septembre-octobre 2012, p. 48.

## Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !

*Face au chômage problématique à Bruxelles, les projets et déclarations concernant les politiques d'emploi fleurissent. Encore faudrait-il, pour être pertinents, qu'ils visent l'emploi de qualité et respectent les travailleurs qui sont censés en être les bénéficiaires.*

Pris entre les approches restrictives imposées par les gouvernements fédéraux successifs, celles développées par la Région, les logiques d'activation, les réductions de cotisations accordées aux employeurs et les aides qui se muent parfois en pièges, les principaux intéressés - les travailleurs sans emploi - ne trouvent pas leur compte. Quant aux mesures déployées, elles s'avèrent le plus souvent inadaptées puisqu'elles peinent à atteindre leurs objectifs de réduction du chômage dans un contexte où il n'y a pas de travail pour tout le monde (1 demande pour 13 offres à 1 pour 37 selon l'étendue de la zone géographique considérée). Au mieux, il en résulte une régulation à la marge du chômage structurel qui permet au « marché du travail » de maintenir la pression sur les salaires les plus bas.

### Toujours plus de pression

Dans les faits, ce sont les chômeurs qui ont le plus de capacités et de compétences personnelles qui accèdent au petit nombre d'emplois offerts à des conditions minimales de stabilité et de salaire. Les autres restent sur le carreau et subissent une pression croissante qui mène à l'exclusion. C'est dans cette logique que s'inscrivent les mesures de limitation des allocations dans le temps et de limitation à trois ans des allocations d'insertion des jeunes qui basculent par milliers du régime des allocations de chômage vers celui de l'aide sociale des CPAS.

C'est le résultat de l'adoption du concept « d'État social actif » qui prétend « activer » les chômeurs en leur octroyant un droit à l'accompagnement et à la formation en contrepartie de preuves de leurs efforts pour trouver un emploi. Une condition méritoire individuelle qui n'existait pas avec l'État-providence qui prévalait jusqu'alors et où l'allocation de chômage se basait sur un principe de responsabilité collective.



### Des politiques mieux adaptées

La Région de Bruxelles-Capitale requiert des politiques plus spécifiques pour répondre à la problématique particulière d'emploi marquée à la fois par une forte croissance démographique et par un niveau moyen de formation trop faible des demandeurs d'emploi au regard des exigences de qualification des emplois accessibles.

Sans céder au mythe de « l'employabilité » qui prétend faire coller au mieux offres et demandes d'emplois en adaptant la formation aux attentes supposées des employeurs et en responsabilisant le travailleur par rapport à ses choix, il convient d'utiliser au mieux les ressources et possibilités existantes dans le contexte actuel en replaçant l'humain et les intérêts des travailleurs au centre des logiques d'emploi.

Parmi les moyens budgétaires destinés à favoriser l'emploi (275 millions d'euros),

une part considérable est absorbée par des réductions de cotisations sociales des employeurs. Cette approche coûte à l'État en même temps qu'elle l'appauvrit en le privant de recettes. Il serait préférable de consacrer plus de moyens à l'activation (actuellement seulement 35 millions d'euros).

On répète à l'envi que la formation est la question fondamentale et que c'est là qu'il faut porter les efforts. C'est

une bonne raison pour déplacer la logique d'activation en mettant de nouveaux moyens dans l'enseignement qu'il s'agisse des filières classiques ou de rattrapage plutôt que sur les gages exigés des demandeurs d'emploi.

Il est aussi question de moyens supplémentaires pour la « garantie jeunes » censée lutter contre le chômage des

jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Elle est présentée comme un système win-win, mais il importe qu'elle ne soit pas réduite à un effet d'aubaine pour les employeurs.

Osons ces paris, mais pour des emplois stables, avec des salaires décents - n'en déplaise aux gouverneurs de la Banque nationale et autres « experts » de l'OCDE - et dans le respect des travailleurs !

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)





## La poursuite de la lutte... mais à quelle vitesse ?

Les mesures annoncées par le Gouvernement toucheront des milliers de travailleurs et tous les citoyens.

Concernant bpost, des décisions importantes seront prises dans les prochains mois :

- choix d'un opérateur pour la distribution des journaux. Trois candidats ont été retenus : bpost, BD et AMP. Trois mille emplois sont en jeu !
- quel sera l'avenir du réseau Retail dans le prochain contrat de gestion ?
- et pour ce même contrat de gestion, à quelle hauteur seront fixées les compensations que reçoit bpost pour ses services d'intérêt public ?
- quel pourcentage d'actions l'État gardera-t-il dans l'entreprise ? Ne va-t-il pas profiter de la bonne santé de l'action pour vendre une partie de ses biens ?

Toutes ces questions nous inquiètent et nous obligent de rester mobilisés.

Dès à présent, nous nous inscrivons dans toutes les actions prévues et celles à venir.

La solidarité doit rester le fer de lance de nos valeurs syndicales.

Les décisions et les choix qui se cogitent sont parfois étonnants voire déconcertants, même au sein des organisations syndicales.

Le nouveau plan d'actions proposé par la FGTB en est un exemple.

Nous sommes repartis pour un tour, concertation, sensibilisation, manifestation et une journée de grève générale.

À croire que les actions menées fin d'année passée n'ont pas existé alors qu'elles ont soulevé une véritable lame de fond sociale.

Ces nouveaux mouvements trop légers pour la CGSP ne feront certainement pas reculer le Gouvernement.

Par contre, la majorité gouvernementale ne fut pas à la peine bien longtemps pour casser le front commun.

Cette situation amène la CGSP fédérale à prendre ses responsabilités et à proposer son propre plan d'actions avec ou sans front commun.

Les intentions du Gouvernement à l'encontre des services publics n'ont pas changé.

Le secteur poste ripostera contre toute attaque à l'encontre de l'entreprise et de son personnel.

Notre plan d'actions est prêt, il suffit maintenant que les instances en décident la mise en marche.

Malgré cet horizon assombri, je terminerai par une bonne nouvelle, la CGSP-ACOD garde ses quatre sièges à la Commission paritaire.

Fraternellement.

*Jacques Lespagnard*  
*Secrétaire général*

## Déclaration de bpost sur le dialogue social

*Nous vous avons communiqué dans notre Tribune du mois de février la synthèse de l'accord sur le dialogue social.*

Nous vous faisons part ci-après d'une série de précisions de cette synthèse afin de clarifier les intentions de bpost ainsi que de tous les engagements pris en décembre.

### Clarification de ces intentions

#### Introduction

L'entreprise estime qu'il est absolument nécessaire – dans l'intérêt de la survie de l'entreprise et des collaborateurs et de leur emploi durable – que le débat portant sur l'avenir et la façon dont nous devons préparer l'avenir ne soit plus reporté.

Parallèlement, l'entreprise confirme vouloir poursuivre tous les efforts en vue de réaliser tous les changements nécessaires en recourant à un dialogue social adéquat et efficace à tous les niveaux au sein de l'organisation et en respectant les accords qui ont été et qui sont conclus.

#### Traitement des dossiers

##### 1. Dossiers sur l'évolution nécessaire des organisations

- Dans les discussions portant sur la façon dont les organisations doivent évoluer, l'entreprise souhaite également intégrer la problématique (et l'explication) de la stabilité sur des périodes de 24 mois.
- C'est pourquoi il faut d'abord fixer un ordre du jour pour ces thèmes pour ensuite progresser pas à pas sur la base des discussions et des décisions.
- Pour permettre cela, MSO est disposé à ne procéder à aucune nouvelle réorganisation au cours des trois premiers mois de 2015 en vue de parvenir aux accords nécessaires pour pouvoir introduire les solutions et les changements tant à court qu'à long terme.
- Sur la base de ces accords engrangés

à la fin du premier trimestre, il sera :

- vérifié quels sont les bureaux – dans la liste des 180 – qui doivent encore être importés en vue d'être réorganisés selon la nouvelle méthode (donc en tenant compte de tous les aspects du cycle de 24 mois) ;
- évalué comment, où et quand les « adaptations – long terme » nécessaires – qui devront alors avoir été décrites, concertées et négociées – seront introduites.

##### 2. Dossiers déjà en cours

- Les discussions doivent être poursuivies lors des forums nationaux
  - sur la base des accords portant sur l'ordre de succession et les priorités des dossiers respectifs ;
  - avec une attention particulière pour l'importance d'une concertation et d'un dialogue efficaces.
- NMS 3 et RSS font également partie de ce groupe, y compris (le suivi de) l'application des règles du Job Mobility Center (JMC).

##### 3. Traitement des problèmes au quotidien dans les dossiers déployés

- Outre les structures de concertation existantes, MSO veut prévoir un CRC mensuel par site régional lors duquel ces problèmes pourront être communiqués et discutés et pour lesquels des accords pourront être conclus quant aux solutions à apporter.
- Si les problèmes sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent être résolus au niveau local/régional, le traitement et le suivi seront repris au niveau de la Sous-commission paritaire.

#### Conclusion sur l'organisation pratique du dialogue social dans les réunions nationales

Les dossiers « classiques » de réorganisation, le suivi des projets et nouvelles méthodes de travail ou la préparation des textes en vue de la Commission

paritaire seront traités dans les réunions nationales telles que la Commission stratégique, les Sous-commissions paritaires et le Groupe de travail HR&O.

Ce sera donc le cas notamment des adaptations apportées au règlement de travail, des dossiers tels que les normes MSO ou RSS, ou encore des dossiers de CPR.

Dans ce contexte,

- la suite de l'examen du dossier NMS 3 sera inscrite à l'ordre du jour de la sous-commission paritaire MSO ;
- le dossier « nouvelle structure de support MRS - Retail » sera d'abord présenté à la Commission stratégique et fera ensuite l'objet d'un suivi dans le cadre de la Sous-commission paritaire Retail.

L'entreprise croit en la valeur d'un véritable dialogue social et d'une concertation transparente en vue de permettre l'obtention d'accords équilibrés. C'est pourquoi elle s'engage, dans ces réunions, à respecter la forme et l'esprit de la concertation telle que prévue au Statut syndical.

### Engagement MSO déjà pris concernant les initiatives 2015

#### Introduction

Les engagements pris par MSO en décembre restent valables dans leur intégralité.

Le relevé détaillé des initiatives alors formulées figure au point 4. La synthèse de ces initiatives, complétée des explications complémentaires nécessaires, figure ci-dessous.

#### Initiatives MSO 2015 – Synthèse

##### 1. Oxygène dans les organisations

- Pour prévoir suffisamment d'oxygène dans les organisations, parmi

les quelque 200 intérimaires qui sont actuellement mis au travail dans le cadre de la période de fin d'année, Distribution octroiera début janvier 2015 un contrat définitif DA à 100 d'entre eux.

**Explication complémentaire :** un aperçu concret des conséquences de cet engagement sera présenté à la Sous-commission paritaire du 15 janvier 2015.

- Les heures qui sont actuellement alignées pour la distribution des paquets le samedi seront officialisées sur les fiches AB.

**Explication complémentaire :** ces heures seront formellement actées sur les fiches AB des bureaux concernés au plus tard pour le 1<sup>er</sup> février. La liste sera présentée à la sous-commission paritaire du 5 février 2015.

### 2. Les bureaux qui seront réorganisés en 2015 : environ 1 sur 2

- La liste totale se compose de 180 bureaux

**Explication complémentaire :**

- le planning des réorganisations sera présenté et discuté dans un CRC suivant ;
- les adaptations aux organisations des bureaux de Wetteren, Rijkvorsel et Ans, développées en 2014 et discutées lors des CZC respectifs, entreront en vigueur dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de janvier 2015.
- Début du cycle de « 24 mois ».
  - **Explication complémentaire :** en ce qui concerne l'application concrète (voir la rubrique traitement des dossiers).
- Réorganisation sur la base des prévisions de volumes 2017.
  - **Explication complémentaire :** en ce qui concerne l'application concrète : voir la rubrique traitement des dossiers.

### 3. Les bureaux qui ne sont pas réorganisés en 2015

- L'entreprise poursuit ici le développement de la logique sur la base des accords pris au début de cette année par rapport aux bureaux « à impact

limité », pour lesquels il a été dit qu'il n'y aurait pas de réorganisation si l'impact pouvait être réalisé en n'alignant pas les renforts prévus sur la fiche AB.

- Dans cette logique, l'entreprise n'alignera pas de renforts et ne prévoira pas d'étudiants jobistes pour la période d'été dans les bureaux non réorganisés en 2015

**Explication importante :** en ce qui concerne les étudiants jobistes, la nuance suivante avait déjà été apportée au texte de décembre 2014.

Pour l'application concrète de cette dernière mesure et afin de garantir l'attribution des congés de rôle, il sera procédé comme suit :

- recalcul du contingent d'étudiants 2015 admis par Distribution manager ;
- au niveau des Mail Centers et sous la coordination des Distribution managers, répartition du nombre d'étudiants, sur la base des besoins et en accordant une attention prioritaire pour les bureaux qui seront réorganisés en 2015 ;
- après répartition du contingent disponible : présentation et discussion en CRC spécialement organisé à ce propos.

### 4. NMS 3 en 2015

- Le Job Mobility Center sera appelé à jouer un rôle crucial dans l'accompagnement des collaborateurs et dans l'application pratique des règles convenues lors de la Commission paritaire du 28 août 2014.
- Une procédure CPR a été prévue.
  - **Explication complémentaire :** le dossier CPR a été approuvé en Commission paritaire du 18 décembre 2014 et est actuellement en exécution.
- Les collaborateurs statutaires et contractuels non barémiques de 57 ans ou plus (actuellement 107 FTE) :
  - pour autant qu'ils ne répondent pas aux conditions pour un départ à la retraite anticipée ;

- pour autant qu'ils n'entrent pas dans les conditions pour un départ anticipé via CPR ;
- et pour lesquels il n'y a pas de solution dans la nouvelle organisation ;

aurent la possibilité de contribuer à la transition au sein de MSO et ce, garanti jusque fin 2015.

- Dans le cadre du Pacte de mars 2014 et dans le respect du dialogue social, MSO organisera les moments d'évaluation intermédiaire nécessaires durant le processus de mise en place, tant au niveau de la Commission stratégique, qu'au niveau des CRC concernés.

**Explication complémentaire :** les initiatives d'accompagnement dans le cadre de NMS1 et NMS2, les étapes ultérieures dans ces processus, ainsi que le statut et les prochaines étapes dans le dossier NMS3 ont été commentés en détail lors de la Sous-commission paritaire du 15 janvier 2015.

## Initiatives 2015 – Formulation décembre 2014

### 1. Besoin d'oxygène pour les organisations

Dans ce cadre, l'entreprise propose deux actions :

- pour prévoir suffisamment d'oxygène dans les organisations, parmi les quelque 200 intérimaires qui sont actuellement mis au travail dans le cadre de la période de fin d'année, Distribution octroiera début janvier 2015 un contrat définitif DA à 100 d'entre eux. L'application concrète de cette mesure fera l'objet d'un suivi en Sous-commission paritaire MSO ;
- les heures qui sont actuellement alignées pour la distribution des paquets le samedi seront officialisées sur les fiches AB.

### 2. Réorganisations en 2015

La limitation du nombre d'organisations est maintenue comme base de la nouvelle approche organisationnelle. Concrètement, en 2015 environ la

moitié des bureaux seront organisés.

- La liste totale comprend 180 bureaux (entités organisationnelles).

Pour mémoire : la liste a été composée sur la base des éléments suivants :

- pas de réorganisation en 2014 ;
- déménagement prévu ;
- introduction tri tournée GF en 2015
- répartition équilibrée à travers toutes les régions.

Les Distribution managers vérifieront la liste quant à la présence d'éventuelles anomalies et les corrigeront au besoin.

- Dans le contexte du pacte de mars 2014 et de l'approche promise par rapport à la demande de plus de stabilité, l'entreprise a l'intention d'intégrer ces bureaux dans un cycle de « 24 mois ».
- Cela signifie que les 180 bureaux seront réorganisés en 2015 sur la base des prévisions de volumes 2017.

### **3. Bureaux qui ne sont pas réorganisés en 2015**

Pour les bureaux qui ne sont pas réorganisés, la proposition de ne pas remplacer de manière structurelle et organisée les absences à court terme n'a pas été retenue.

Pour ces bureaux, l'entreprise propose de continuer sur la logique de l'accord qui avait déjà été pris dans le passé pour les bureaux à « impact limité ».

Il avait alors été convenu de ne pas réorganiser ces bureaux si l'impact pouvait être réalisé en n'alignant pas les heures de renfort prévues à la fiche AB.

Dans cette logique, l'entreprise n'utilisera pas de renforts non nécessaires

dans les bureaux non réorganisés en 2015. Il n'y aura pas d'étudiants pendant l'été dans ces bureaux. Pour l'application concrète de cette dernière mesure et afin de garantir l'attribution des congés de rôle, il sera procédé comme suit :

- recalcul du contingent d'étudiants 2015 admis, par Distribution manager ;
- au niveau des Mail Centers et sous la coordination des Distribution managers, répartition du nombre d'étudiants jobistes, sur la base des besoins et en accordant une attention prioritaire aux bureaux qui seront réorganisés en 2015 ;
- après répartition du contingent disponible : présentation et discussion en CRC spécialement organisé à ce propos.

### **4. NMS 3 en 2015**

Dans le contexte de NMS 3, le Job Mobility Center sera appelé à jouer un rôle crucial dans l'accompagnement des collaborateurs, comme convenu à la suite du « Pacte ». Ainsi, les règles convenues lors de la Commission paritaire du 28 août 2014 seront appliquées dans ce dossier.

Dans le nouveau scope chez MSO, le nombre de FTE concernés s'élève à 752. La nouvelle organisation de support prévoit un total de 610 FTE. 58 collaborateurs répondent aujourd'hui aux conditions d'âge pour un départ anticipé. Un dossier CPR a été approuvé lors de la Commission paritaire du 18 décembre 2014.

À titre transitoire, afin de permettre un changement dans des conditions correctes, 31 FTE sont actuellement prévus. De façon spécifique, la mesure

suivante est proposée :

- les collaborateurs statutaires et contractuels non barémiques de 57 ans ou plus (actuellement 107 FTE) :
  - pour autant qu'ils ne répondent pas aux conditions pour un départ à la retraite anticipée,
  - pour autant qu'ils n'entrent pas dans les conditions pour un départ anticipé via CPR,
  - et pour lesquels il n'y a pas de solution dans la nouvelle organisation, auront la possibilité de contribuer à la transition au sein de MSO, et ce, jusque fin 2015 avec certitude.

Après : la présentation du dossier en Commission Job Mobility, les Commissions techniques et de classification, les CRC d'information, les sessions d'information au personnel concerné et le démarrage de l'accompagnement proactif en collaboration avec le Job Mobility Center, le dossier de réorganisation se concrétisera progressivement.

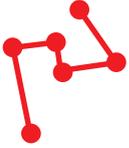
Dans le cadre du Pacte de mars 2014 et dans le respect du dialogue social, MSO organisera les moments d'évaluation intermédiaire nécessaires durant ce processus de mise en place, tant au niveau de la Commission stratégique, qu'au niveau des CRC concernés.

Dans le contexte du planning actuel, ces moments d'évaluation se situeraient fin mars – début avril (procédures de sélection middle management en cours, début publication fonctions E, F, H) et fin juin (fin des sélections pour les fonctions E, F, H).

## **Congrès extraordinaire IRW**

*L'IRW du secteur Poste organise un congrès extraordinaire le samedi 28 mars 2015 à 10h dans les locaux de la CGSP, rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.*

Ordre du jour : renouvellement du secrétariat permanent.



## Droit de grève, droit de l'Homme !

Le secteur TBM s'est associé à la CSI, la CES, la CGSLB, la CSC, la FGFB et la Ligue des Droits de l'Homme, pour participer à la journée d'action mondiale du 18 février 2015 en défense de la liberté syndicale et du droit de grève comme droit humain fondamental dont la remise en cause porte atteinte à tous les droits fondamentaux.

Cette manifestation s'est déroulée à Bruxelles, place de la Liberté, lieu symbolique.

Par les temps qui courent, il est de bon ton d'opposer au droit de grève le droit au travail. Comme si l'un excluait l'autre. Et comme tout le monde a besoin de travailler, on a vite fait de choisir lequel a la priorité sur l'autre...

C'est aller un peu vite en besogne. Tout d'abord le droit de travailler, si on y réfléchit, ne devrait pas s'appliquer seulement à ceux qui ont un travail. Les quelques 650 000 personnes qui dans notre pays sont d'une façon ou d'une autre privées de travail, aimeraient bien qu'on leur reconnaisse aussi le droit au travail. Et ceux qui ont un travail et à qui on décide de l'enlever, sont bien contents de disposer du droit de grève pour au moins tenter de conserver ce travail dont on leur dénie tout à coup le droit.

Nos démocraties qui peuvent se targuer d'être le rempart des Droits de l'Homme, et qui pour cela attirent tous les persécutés du monde, peuvent-elles restreindre le droit de grève, soit parce qu'il coûte à certains, soit parce qu'il en gêne d'autres dans leur vie quotidienne, soit parce qu'il gêne le pouvoir en place ?

Le droit de grève est un moyen de pression qui s'inscrit dans le fonctionnement de la démocratie.

Existe-t-il en effet une démocratie sans droit de grève ? Y a-t-il quelque part une dictature qui le reconnaisse ? Non.

Aujourd'hui, Il apparaît comme une évidence qu'aucune hiérarchie ne peut être envisagée entre les droits de l'homme qui au fil du temps se sont additionnés pour former ce que nous appelons la démocratie.

Les droits civils et politiques dits de la première génération nés des révolutions libérales ; les droits économiques, sociaux et culturels qui reposent sur l'égalité et la garantie d'accès aux biens et services essentiels dans la vie économique et sociale, indispensables pour garantir la dignité humaine ; les droits collectifs, dits de la troisième génération qui garantissent aux peuples le droit à un développement durable, à la paix ou à un environnement sain, tous sont liés. Tous sont indissociables.

Pourtant, l'état des violations des droits syndicaux demeure inquiétant. Selon le dernier rapport annuel de la Confédération syndicale internationale (CSI), en 2013, 1 951 syndicalistes ont subi des violences et 629 ont été détenus illégalement en raison de l'action collective qu'ils avaient menée. Des syndicalistes ont été assassinés dans dix pays. Rien qu'en Colombie, on compte 26 syndicalistes tués, plus de deux par mois !

La liberté syndicale et le droit de grève sont pourtant intangibles. Les droits du travail sont des droits de l'Homme et de la Femme et en tant que tels ils ne sont ni négociables, ni à géométrie variable. Le droit de grève, pour les travailleurs, c'est comme le suffrage universel : c'est le droit et le pouvoir de s'exprimer, de faire entendre leur voix, de défendre leurs droits là où ils vivent et travaillent, dans leur entreprise, directement, sans intermédiation. Le droit de grève fait partie intrinsèque du syndicalisme. Sans droit de grève, il n'y a plus de syndicalisme libre, progressiste et indépendant. La reconnaissance internationale du droit de grève doit être réaffirmée et la liberté syndicale doit être reconnue et respectée partout dans le monde.

Extrait de la Carte blanche diffusée lors de la journée d'action mondiale pour la défense du droit de grève.

*Claudy Vickévorst*  
Secrétaire interrégionale wallon

## Régionale de Charleroi

### Assemblée générale

*Le Comité régional secteur TBM des Allocataires sociaux (CRI, CRA et CAS) de la CGSP Charleroi, vous invite à leur assemblée générale le lundi 16 mars 2015 à 10h, rue de Montigny 42 à Charleroi.*

#### Ordre du jour

Actualité sociale sur fin de carrière.

Nous espérons votre participation à cette assemblée.

*Président AS, Francis Saye  
Président régional, Jules Schellens  
Secrétaire régional, Carmino Fasano*

## Régionale de Bruxelles-Capitale

### Fiche de paie compréhensible

*Enfin une fiche de paie compréhensible pour tout le personnel (même non spécialisé).*

Comme tout le personnel de la STIB, vous avez probablement souvent maugréé contre cette maudite fiche de paie tellement succincte qu'elle en devenait peu compréhensible et opaque pour nous tous. Elle était de plus incomplète et beaucoup trop résumée.

Cette situation relayée depuis de longues années auprès de vos représentants CGSP de notre Conseil d'entreprise avait maintes fois fait l'objet de débats et de demandes de clarification. On pourrait même aller jusqu'à dire que vos délégués récriminent contre elle depuis son instauration.

À force d'insistance de la part des représentants du personnel, la Direction a enfin décidé de prendre le taureau par les cornes et d'étudier la faisabilité de créer un nouveau design pour la fiche de paie mensuelle. Suite à cela et après un débat constructif au sein du Conseil d'entreprise, vos délégués ont décidé en Front commun de s'associer avec les représentants concernés de la Direction des Ressources humaines et d'organiser un groupe de travail dédié à cette seule fin. Cela se passait en octobre 2012.

Depuis lors, maintes réunions de ce groupe de travail ont eu lieu. Vos repré-

sentants ont chaque fois commenté et amélioré les propositions mises sur table en vue de rendre ce document le plus lisible et convivial possible pour tout le personnel. Des exemples de documents venant d'autres grosses entreprises ont servi aussi à faciliter le travail de compréhension et d'analyse sur ce qu'il était possible de réaliser

Les améliorations apportées concernent non seulement sa présentation, mais aussi son contenu. Pour vous en donner un bref aperçu (non-exhaustif) :

- réelle amélioration de la lisibilité des données,
- augmentation des groupes d'informations,
- la situation professionnelle est mieux détaillée,
- le compte bancaire sur lequel le salaire est versé est repris,
- la situation fiscale complète est indiquée,
- communication est faite en cas de saisies, cessions, médiations de dettes...
- les informations concernant les maladies, le 13<sup>e</sup> mois, les absences non rémunérées, etc.
- on y retrouve également les coordonnées de la personne de contact ainsi que celles de l'équipe HR admin de

la direction à laquelle est affecté le travailleur.

Ce travail de longue haleine et compliqué ne s'est pas fait sans mal. Mais le résultat est, nous semble-t-il, à hauteur de vos espérances et, vous le constaterez vous-même, répondra aux souhaits de la majorité du personnel. Nous le souhaitons.

Bien sûr, le sujet ne concernait que la présentation, la quantité et la qualité des données affichées pour les trois types de bons de paie : le bon de paie provisoire, le bon de paie définitif ainsi que les bons de paie rétroactifs. Les dates de la délivrance de ceux-ci ou le cumul de plusieurs types de rémunération ne peuvent que faire l'objet d'un autre débat que vos délégués CGSP n'occulteront certainement pas.

*Dario Coppens  
Secrétaire régional TBM*

## Régionale TBM-Bruxelles

### Comité des prépensionnés et pensionnés

Le Comité se réunira ce jeudi 12 mars 2015 à 9h, rue du Congrès 17-19, salle C à 1000 Bruxelles.

Un représentant CGSP présidera la réunion.

## À LIRE

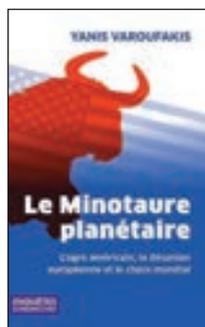


### Nouveau Manifeste des économistes atterrés

Parce qu'il apparaît clairement que les leçons de la crise n'ont pas été tirées, les Économistes Atterrés reviennent aujourd'hui avec leur *Nouveau Manifeste*. Pour ouvrir des voies différentes, en se centrant sur les questions clés du moment – le chômage, la fiscalité, la transition écologique, la dette, la crise de l'euro, la protection sociale, la nécessité de « compter » autrement, etc. – ils entendent soumettre à la réflexion des solutions pour sortir de la nasse dans laquelle les politiques néolibérales ont enfermés les peuples.

**Les Économistes Atterrés** est un collectif de chercheurs en économie dont l'action consiste à entretenir la réflexion collective des économistes qui ne se résignent pas à la domination de l'orthodoxie néolibérale.

**Les Économistes Atterrés, *Nouveau Manifeste des Économistes Atterrés : 15 chantiers pour une autre économie*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, janvier 2015, 160 p., 10 €.**



### Le Minotaure planétaire

L'équilibre économique du monde, et sa prospérité, sont des choses bien trop sérieuses pour qu'on les laisse aux mains des marchés. C'est ce qu'ont bien compris les États-Unis, qui s'arrogèrent, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale le rôle de maître d'œuvre de la reconstruction du monde occidental, notamment par l'abandon de l'étalon-or en 1971. C'est à cette période que Yanis Varoufakis donne le nom de Minotaure planétaire. Grâce à lui *Wall Street* vit sa richesse s'accroître sans limite, et sans retenue. Mais le Minotaure succomba à la courte vue et à l'irrépressible cupidité de ceux-là mêmes qui étaient censés le protéger. De notre côté de l'Atlantique, la création de l'euro fut pour Bonn (puis Berlin) l'occasion rêvée de s'approprier un « Minotaure » européen. La mort du Minotaure planétaire en 2008 marquera une des crises les plus dévastatrices qui se soit jamais abattue sur l'humanité.

Ministre des finances de la Nouvelle Grèce, **Yanis Varoufakis** est un économiste iconoclaste qui se définit lui-même à la fois comme keynésien et « marxiste imprévisible ». Européen convaincu mais vif critique de la manière dont l'euro fut construit, il dénonce les plans de sauvetage de la Grèce imposés par la Troïka.

**Yanis Varoufakis, *Le Minotaure planétaire. L'ogre américain, la désunion européenne et le chaos mondial*, Éd. Enquêtes & Perspectives, Paris, décembre 2014, 384 p., 22,89 €.**



### Le Mépris du peuple

Mais pourquoi ont-ils fait disparaître le peuple ? Dans un pays qui se réclame des droits de l'homme et du citoyen, et dont l'histoire est celle des révoltes populaires, le peuple pointe aux abonnés absents. Il est banni des sphères d'un pouvoir régi par l'entre soi de caste. Un système de monarchie républicaine permet de gouverner en ne représentant qu'une infime minorité du pays et en faisant le contraire de ce qui avait été annoncé. Au terme d'une épuration sociale passée inaperçue, il n'y a quasiment plus d'ouvriers sur les bancs de l'Assemblée nationale. Tout ce qui vient de la France d'en bas est suspect, non digne de considération, voire subversif. Dans la bouche des représentants de l'élite, le mot « populisme » est devenu l'injure suprême, comme si le simple fait d'écouter les voix d'origine populaire était un crime contre l'esprit.

Jack Dion est directeur adjoint de la rédaction du journal *Marianne*.

Jack Dion, *Le Mépris du peuple. Comment l'oligarchie a pris la société en otage*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, janvier 2015, 151 p., 15,50 €.



**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Plus que jamais : la lutte continue
- 4 / Immigration • Mensonges et fantasmes sur l'immigration
- 7 / Le mot qui pue • Politique
- 8 / IRB • Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !

### Infos POSTE

- 9 / Édito • La poursuite de la lutte... mais à quelle vitesse ?
- 10 / Déclaration de bpost sur le dialogue social
- 12 / Congrès extraordinaire IRW

### Infos TBM

- 13 / Édito • Droit de grève, droit de l'Homme !
- 14 / Régionale de Charleroi • Assemblée générale  
/ Régionale de Bruxelles-Capitale • Fiche de paie compréhensible
- 15 / Régionale TBM-Bruxelles • Comité des prépensionnés et pensionnés

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

/ À lire